



CLUB VOLKSSPORT NORD-SUD – QUÉBEC

13500, rue du Glorieux, Québec, QC G2A 3V2

Tél. : 418 622-6527
Courriel : volksnordsud@gmail.com

RÈGLEMENTS DE VÉLO

Respecter la distance d'un vélo avec celui du cycliste qui le précède ;

Signaler les obstacles verbalement et en pointant le danger à éviter si nécessaire : trou, véhicule piéton chien etc. ;

Transmettre l'information reçue concernant les dangers potentiels au cycliste qui est devant ou derrière lui, selon la situation ;

Toujours demeurer entre les deux encadreurs du groupe, donc on ne roule pas seul ;

Se déplacer à la file indienne et à droite de la route ou de la piste cyclable ; ne jamais rouler en double ;

Uniquement lors d'une montée abrupte, avertir verbalement le cycliste qui précède de son intention de la dépasser à gauche avant d'arriver à sa hauteur ;

Aviser un des encadreurs de son intention de changer ou de quitter le peloton (uniquement à une pause-arrêt);

Demeurer solidaire de son peloton en tout temps ;

Faire preuve de courtoisie envers les autres membres de son peloton ;

Prêter attention aux consignes des encadreurs, car leur responsabilité est de veiller à la sécurité et à l'unité du groupe tout au long du parcours ;

Aviser un des encadreurs en cas de blessure ou de problème lors d'une randonnée. L'encadreur pourra ainsi intervenir ;

Si possible, changer d'encadreurs à chaque sortie pour varier les tâches.

Vélos électriques

Tous les vélos électriques doivent rouler dans le groupe qui leur est assigné et devant l'encadreur arrière ou agir comme encadreur ;

Toutes les règles du club vélo énoncées ci-dessus s'appliquent aux utilisateurs de vélos électriques.

Adoptés à l'unanimité par le conseil d'administration, le 10 mars 2020.

Pour le plaisir, la bonne forme physique et l'amitié !